

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/E5/365**

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Bénéficiant d'une haute valeur patrimoniale, la Corse concentre une biodiversité remarquable, des écosystèmes littoraux et montagnards fragiles, ainsi que des ressources naturelles dont l'équilibre dépend d'interactions fines entre milieux, usages et activités humaines.

Toutefois, notre île et son peuple sont aussi confrontés à une combinaison de vulnérabilités structurelles face au changement climatique, du fait de son insularité, de sa topographie et de son exposition au contexte méditerranéen.

En outre, les tendances observées — intensification des sécheresses, tensions sur la ressource en eau, recul du trait de côte, recrudescence des incendies et multiplication des événements extrêmes — affectent directement les infrastructures, les continuités écologiques, les activités économiques et les conditions de vie de vie du peuple corse et de celles et ceux qui vivent sur l'île.

Ces aléas se superposent à des fragilités préexistantes telles qu'une urbanisation héritée dans des zones à risque, les déséquilibres territoriaux persistants notamment entre littoral et montagne ; la dépendance énergétique et alimentaire, ou encore la pression foncière.

Ces facteurs négatifs sont là encore renforcés par des mécaniques puissantes, que les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse vise à faire reculer et disparaître.

Cette situation nous impose de penser et mettre en œuvre un véritable changement de paradigme en terme de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique, et de sécurité : c'est l'objectif poursuivi à travers la construction d'une stratégie globale de la Collectivité de Corse en la matière, stratégie qui sera prochainement proposée par le Conseil exécutif de Corse à l'Assemblée de Corse.

Dans ce contexte, le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD), constitue un outil d'observation, de suivi et d'analyse permettant d'apprécier l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse. Il offre une vision consolidée des actions menées, des indicateurs associés et des leviers mobilisés.

L'édition 2025 s'inscrit en cohérence avec les travaux relatifs à la révision du PADDUC. En effet, les diagnostics climatiques, environnementaux et socio-économiques soulignent la nécessité d'intégrer davantage l'adaptation, la réduction de la vulnérabilité, la gestion des biens communs du peuple corse et la maîtrise des dynamiques foncières dans les stratégies territoriales. Le périmètre de révision du PADDUC tel que validé par délibération de l'Assemblée de Corse n°25/119 du 24

juillet 2025, a, à ce titre, identifié un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique.

Le RADD vient éclairer ces orientations, en fournissant un socle d'évaluation indispensable à la planification stratégique et à la définition des priorités opérationnelles pour la Corse, dans la perspective de la maîtrise, par le peuple corse, de ses choix essentiels.

I. Cadre juridique

Initié en 2010 lors du deuxième Grenelle de l'environnement, le RADD doit être élaboré en amont du débat sur le budget de toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il vise à considérer les choix politiques et leur cohérence en Corse, au regard des enjeux territoriaux et des finalités du développement durable. Le RADD propose un bilan des actions et politiques publiques menées par la Collectivité de Corse pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux sur le territoire insulaire.

Il s'agit d'un outil précieux pour :

- Evaluer les progrès dans le temps et ajuster les politiques.
- Adapter les stratégies en fonction des résultats en travaillant de manière transversale avec l'ensemble des services.
- Rendre compte des actions réalisées.

Le cadre juridique du RADD est défini par l'article L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « ***Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret*** ».

II. L'élaboration du RADD 2025

Dans le cadre de la nouvelle organisation de ses services, la Collectivité de Corse a créé la délégation générale « Planification stratégique et transitions », placée sous l'autorité du Directeur Général des Services. Cette dernière a été dotée d'une « Mission Transitions Ecologiques et Energétiques », qui a la charge notamment de conduire les démarches de concertation et d'élaboration du RADD.

Pour l'année 2025, il a été décidé, dans un souci d'efficacité et de cohérence, de conserver la méthodologie d'élaboration du document appliquée jusqu'alors.

Ainsi, le rapport s'articule autour des 5 finalités du développement durable, à savoir :

- Lutter contre le changement climatique ;

- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer une économie durable et solidaire.

Pour chacun des axes, il rend compte concomitamment :

- Des politiques conduites par la Collectivité de Corse qui contribuent au développement durable de l'île ;
- Des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour tendre vers l'exemplarité et agir de manière plus efficace.

Les actions qu'il recense n'ont pas vocation à l'exhaustivité, mais à illustrer la diversité des politiques publiques et des actions durables menées par la Collectivité de Corse

Ce document a été élaboré grâce aux contributions des services auxquels il a été demander de présenter :

- Les nouvelles actions les plus significatives mises en place en 2025 ;
- Les actions, dont la mise en œuvre est antérieure à 2025, mais ayant produit des résultats particulièrement marquants cette année.

Comme l'année précédente, ce document dispose d'un double sommaire pour en faciliter la lecture :

- Le premier, classique, liste les parties et sous-parties de ce document et renvoie aux numéros de page correspondants.
- Le second, thématique, présente, dans une approche développement durable et de valorisation des politiques publiques, l'ensemble des actions engagées par la Collectivité de Corse pour chaque objectif de développement durable. Il figure en fin de rapport et indique pour chaque action le numéro de page afférent.

III. Principaux enseignements de l'édition 2025

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'édition 2025 du RADD souligne les progrès significatifs enregistrés au titre du déploiement de plusieurs dynamiques structurantes positives pour la Corse :

- le renforcement des politiques d'adaptation au changement climatique, en particulier sur la gestion de la ressource en eau, la prévention des incendies et la protection du littoral
- la montée en puissance des actions de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages, notamment à travers les outils de protection et de gestion des biens communs environnementaux ;
- le développement de politiques en faveur de la cohésion sociale, de la santé et des services publics de proximité, au plus près des territoires de vie, dans une logique d'équité territoriale ;
- l'accélération des démarches de transition énergétique et de rénovation du

- patrimoine bâti de la Collectivité de Corse ;
- le soutien à une économie insulaire plus durable, fondée sur les ressources de Corse, l'agriculture, le pastoralisme et la recherche de la souveraineté alimentaire ;

Ces éléments illustrent la manière dont la notion de développement durable irrigue l'ensemble des politiques publiques portées par la Collectivité de Corse.

IV. Perspectives 2026

Bien qu'il fasse déjà l'objet d'une mobilisation importante, le RADD reste un outil en consolidation, dont le potentiel pour rendre plus visibles les impacts concrets des politiques publiques au service du peuple corse mérite d'être davantage valorisé.

En outre, le RADD a vocation à occuper une place charnière au sein des documents institutionnels, à l'interface entre rapport d'activités, document de gestion et outil de communication. Cette position lui confère une vocation particulière : offrir un cadre de lecture transversal pour éclairer de manière structurée les arbitrages politiques et budgétaires. Au fil des exercices, le rapprochement entre les actions conduites au titre du développement durable et les choix financiers sera ainsi davantage mis en visibilité, afin de renforcer encore son intégration dans les processus de pilotage.

En effet, le RADD a vocation à constituer un outil structurant de mobilisation interne et de pilotage territorial, ainsi qu'un instrument d'appui à la décision publique.

Il permet d'abord d'éclairer les choix stratégiques et budgétaires, en offrant une lecture consolidée de l'action de la Collectivité, de sa cohérence et de ses résultats. Il contribue également à renforcer l'information et la transparence en mesurant la contribution des politiques insulaires aux enjeux propres au peuple corse, ainsi qu'aux objectifs euro-méditerranéens du développement durable.

Il favorise l'appropriation d'un langage commun, la compréhension des enjeux spécifiques à l'île et l'émergence d'une au sein de la société corse, d'une culture partagée du développement durable. Il offre également un cadre pour passer du simple bilan à une véritable évaluation de l'évolution des pratiques internes.

Il offre, enfin, un espace de dialogue entre élus, services, agences et offices, et plus largement avec les acteurs du territoire corse.

C'est pourquoi, pour l'exercice 2026, il est envisagé de faire évoluer la méthodologie d'élaboration de ce document, de même que sa présentation et son contenu, afin de conforter sa vocation première : donner une visibilité forte et efficace au choix du développement durable, central dans les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'adopter le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) pour l'année 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.